



NOUVELLES ESPECES FOURRAGERES ESTIVALES & INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

PRÉCISER LES ENJEUX DES NOUVELLES ESPÈCES FOURRAGÈRES AU SEIN DES EXPLOITATIONS ET DES FILIÈRES FROMAGERES AOP-IGP

CONTEXTE & MÉTHODE

La problématique : l'intégration des nouvelles espèces estivales dans le cadre de filières AOP-IGP soulève un certain nombre d'interrogations : En quoi interrogent-elles les fondements de la



typicité des AOP-IGP ? Est-ce que leur introduction s'accompagne de modifications de pratiques ? Celles-ci sont-elles problématiques avec des exigences des cahiers des charges ?



2 territoires d'étude : La zone de l'AOP Picodon
La zone AOP-IGP fromagère des Savoie

ENJEUX SOULEVÉS PAR LES FILIÈRES & L'HISTOIRE

Les Filières sont conscientes de la nécessité de s'adapter au changement climatique mais souhaitent poser un cadre pour conserver leur identité. 5 préoccupations ont néanmoins été exprimées vis-à-vis de ces nouvelles fourragères estivales.

ENJEUX	CRAINTES/ATTENTES
PLUS-VALUE ÉLEVEUR	Plus-value réelle pour l'exploitation vis-à-vis de l'adaptation au Changement climatique
COHÉRENCE DES PRATIQUES	Pas de remise en question des pratiques « traditionnelles » identitaires (pâturage notamment), inscrites dans le CDC
ORIGINE	Privilégier des espèces originales du territoire Ne pas être en contradiction avec la notion de terroir
IMAGE	Maintien de l' identité et cohérence avec les fondamentaux utilisés pour communiquer (vis-à-vis du consommateur)
QUALITÉ	Maintien de la qualité organoleptique

Une perception des enjeux soulevés par l'utilisation de ces espèces très diverse, selon :

→ **les territoires (filières) et la construction historique des appellations**

En Ardèche-Drôme, une utilisation ancienne du Sorgho, Un lien au terroir construit autour de la diversité des territoires et des systèmes de production. Un cahier des charges reconnaissant la diversité pour assurer l'autonomie fourragère :

- Autonomie de zone ;
- Ration fourragère annuelle >12 espèces ;
- Min de surfaces fourragères (parcours et/ou prairies permanentes et/ou couvert de plus de 3 espèces) >30%,

Dans les Savoie, peu de débats sur la nature de l'herbe lors des débats associés à la réouverture des cahiers des charges ; des essais de certaines espèces anciens mais marginaux,

Des cahiers des charges focalisés sur les **modes de valorisation de « l'herbe »** nourriture principale et la **qualité organoleptiques et sanitaire des produits** (interdiction ensilage/crucifères).

Souligne la nécessité de clarifier les notions de terroir et d'herbe.

→ **les personnes**

Producteurs
Priorisation à la production locale

ODG-Président(e)s
Réelle plus-value pour les producteurs, en phase avec les orientations de la filière

ODG

- Impact organoleptique sur le produit
- Effets sur les pratiques fondamentales (problématique ou pas selon les espèces et les filières)

ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

<p>FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de résistance aux étés secs et chauds ; • Souplesse d'exploitation, itinéraires culturels simples ; • Contribution à la sécurisation de la production fourragère (en vert et stock) ; • Contribution à la couverture du sol l'été entre deux céréales ; • Une diversité d'espèces répondant à différentes stratégies d'éleveurs (stock sec, vert à pâturer, à affourager). 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures annuelles, cultivées en dérobé : courte durée d'exploitation avec coût d'implantation annuel ; • Concurrence possible entre dates de semis et récolte des foin (printemps/début été) ; • Croissance rapide et valeur alimentaire fortement liée au stade phénologique : possibilité d'être dépassé et difficulté à valoriser au stade optimal ; • Espèces mobilisables sur terres labourables ; • Espèces non-endémiques, interdites dans plusieurs cahiers des charges AOP.
<p>OPPORTUNITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des importations et des tests historiques de nouvelles espèces en Savoie (maïs, sorgho), relativisant le caractère "nouveau" ; • Possibilité d'intégrer ces espèces dans les exploitations sans modifier structurellement le système d'exploitation ; • Une absence d'effet sur la production laitière à dire d'éleveur ; • Possibilité de renforcer certaines valeurs des cahiers des charges : autonomie fourragère, maintien du pâturage et de l'alimentation verte. 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une image de ces cultures différente de celle communiquée par les filières (valorisation de prairies permanentes fleuries) ; • Un bilan carbone à étudier ; • L'utilisation de ces espèces s'intègre souvent dans une stratégie d'intensification globale des surfaces, avec un risque (non observé dans l'étude) de retournement de prairies permanentes et de pratiques incohérentes avec les cahiers des charges (baisse pâturage, modes de conservation...) ?

Rédacteur : Christophe Berthelot (1) ; Relectrices : Hélène Le Chenadec (2), Noémie Defaix (3), Laure-Emilie Nako (4), Célia Ducrey (5). Contact : Christophe BERTHELOT christophe.berthelot@ceraq.fr Date : 30 septembre 2024

